

Fiche technique

Demi-masque

Protection contre les gaz, vapeurs & poussières



Série 5000

taille S



5901

taille M



5104	5504	5904
5164	5584	5984
5174		

Filtres à particules



8060 P1 R D
8070 P2 R D
8080 P3 R D

Supports de filtres



8090

CARACTÉRISTIQUES

Jetable, la Série 5000 de Moldex est facile à utiliser, elle convient pour se protéger de la plupart des gaz et vapeurs. Livrés pré-assemblés, ces masques, efficaces, combinent haute performance et entretien minimal. Conçus pour accroître le confort de l'utilisateur et améliorer le champ de vision, les masques de la Série 5000 sont légers et faciles à ajuster. Les filtres anti-gaz équipés de leur soupape inspiratoire incorporée sont montés de façon définitive sur la pièce faciale pour fournir une protection gaz et vapeurs. Les filtres à particules protègent des poussières, des brouillards, et des fumées lorsque cela est nécessaire. L'amélioration des caractéristiques de colmatage font que les filtres à particules passent le test de colmatage à la poussière de dolomie (D).

MATÉRIAUX

Pièce faciale: Polypropylène, Kraton

Coiffe et brides: Polyester, caoutchouc naturel

Attaches de brides: Polyéthylène

Filtres à particules: Polypropylène

Supports de filtres à particules: Polypropylène

Matériau filtrant: Charbon actif

Filtres anti-gaz: Polypropylène

Soupape inspiratoire: Caoutchouc naturel, SBR

Soupape expiratoire: Caoutchouc de synthèse

POIDS:

FFA1:	5104: 219 g
FFA1P1 R D:	5164: 249 g
FFA1P2 R D:	5174: 250 g
FFA2:	5504: 254 g
FFA2P3 R D:	5584: 346 g
FFABEK1:	5901: 259 g 5904: 266 g
FFABEK1P3 R D:	5984: 360 g

CERTIFICATION

Les masques de la Série 5000 Moldex répondent aux exigences de la norme EN405:2001+A1:2009 et EN143:2000+A1:2006 et sont marqués CE conformément à la directive européenne 89/686/EEC. Le «Institut für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA)» de St Augustin en Allemagne est l'organisme responsable des tests de conformité des produits aux normes (article 10) et du contrôle de la production (article 11B).

Nos articles sont fabriqués dans une unité de production certifiée ISO 9001:2000.

POLLUANTS GAZ / VAPEURS:

TYPE	FPA*	EXEMPLES DE POLLUANTS
FFA1	10 x VL ou 1000ppm	GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES point d'ébullition > 65° C (solvants de peintures, d'adhésifs, de pesticides)
FFABEK1	10 x VL ou 1000ppm	GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES point d'ébullition > 65° C (Solvants de peintures, d'adhésifs, de pesticides) GAZ ET VAPEURS INORGANIQUES (Chlore, brome, hydrogène sulfuré, chlorure de cyanogène) GAZ ACIDES (acide nitrique, dioxyde de soufre, acide chlorhydrique) AMMONIAC ET SES DERIVES
FFA2	10 x VL ou 5000ppm	GAZ ET VAPEURS ORGANIQUES point d'ébullition > 65° C (Idem A1 mais avec une concentration plus élevée)

POLLUANTS PARTICULES:

TYPE	FPA*	EXEMPLES DE POLLUANTS
P1 R D	4 x VL	POUSSIERES FINES NON TOXIQUES, BROUILLARDS OÙ LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE (brique, calcaire, cellulose, charbon, ciment, gypse, plâtre de Paris, pollen, saccharose, sucre ...)
P2 R D	10 x VL	POUSSIERES FINES ET TOXIQUES, FUMÉES, BROUILLARDS OÙ LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE (Idem P1 mais avec des concentrations plus élevées, plus: bois dur, cuivre, fumées de soudure, hydroxyde de sodium, oxyde de calcium, oxyde de zinc „fumée“, manganèse, quartz, résines polyester, silice ...)
P3 R D	20 x VL	POUSSIERES FINES ET TOXIQUES, FUMÉES, BROUILLARDS OÙ LA PHASE LIQUIDE EST L'EAU OU L'HUILE (Idem P2 mais avec des concentrations plus élevées, plus: fibres céramiques, chromates, chrome, cobalt, micro organismes, substances radioactives ou biochimiques)

FPA = facteur de protection assigné

* FPA issu de l'annexe C de la norme NF EN 529

VL = VLCT ou VL 8h ou concentration limite admissible
(ppm = parties par million)

R: Les filtres sont réutilisables.

Fiche technique Demi-masque

Protection contre les gaz, vapeurs & poussières



ESSAIS

Les masques de la Série 5000 Moldex ont passé les tests de la norme EN405:2001+A1:2009 et répondent aux exigences des classes concernées. Comme les filtres à particules sont amovibles et peuvent être utilisés sur d'autres masques, ils ont été testés conformément à la norme EN143:2000+A1:2006 pour ce qui est de la performance de pénétration du matériau filtrant.

Fuite vers l'intérieur de la pièce faciale

Dix sujets d'essai portant des demi-masques réalisent divers exercices sur un tapis roulant. Durant ces exercices, on échantillonne la quantité d'aérosol test qui pénètre vers l'intérieur par la lèvre d'étanchéité et la soupape expiratoire. La fuite vers l'intérieur du contaminant d'essai ne doit pas excéder une valeur de 5 % de l'air inspiré pour 46 des 50 exercices. Et 8 des 10 valeurs moyennes ne doivent pas dépasser 2% de la fuite vers l'intérieur.

Résistance respiratoire

La résistance respiratoire produite par un filtre anti-gaz ou la combinaison d'un filtre anti-gaz et d'un filtre à particules est testée avec un débit d'air de 30 l/mn et 95 l/mn.

TYPE ET CLASSE DE FILTRE	RÉSISTANCE MAXIMALE (en mbar)	
	30 l / mn	95 l / mn
A1	1,0 mbar	4,0 mbar
A1 P1 R D	1,6 mbar	6,1 mbar
A1 P2 R D	1,7 mbar	6,4 mbar
ABE1 P2 R D	1,7 mbar	6,4 mbar
A2	1,4 mbar	5,6 mbar
A2 P3 R D	2,6 mbar	9,8 mbar
ABE1	1,0 mbar	4,0 mbar
ABE1 P3 R D	2,2 mbar	8,2 mbar

INFLAMMABILITÉ

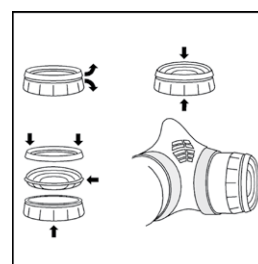
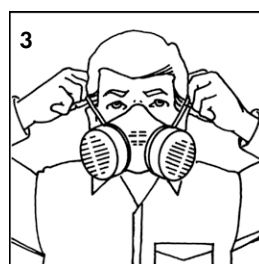
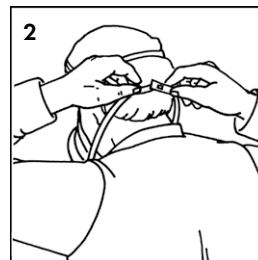
Les masques sont passés au travers d'une flamme de 800° C (± 50°C) à une vitesse de 6 cm/s. Les effets de ce test sur les composants du masque sont notés.

CAPACITÉ DE PROTECTION

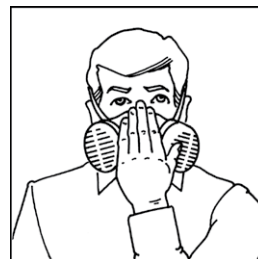
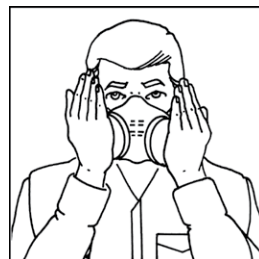
La capacité minimale de protection et le temps minimal de claquage des filtres anti-gaz sont testés pour un débit de 30 l/mn.

TYPE ET CLASSE DU FILTRE GAZ D'ESSAI	CAPACITÉ MINIMALE	TEMPS MINIMAL DE CLAQUAGE
A1 Cyclohexane	7,3 g	70 mn
B1 Chlore Sulfure d'hydrogène Cyanure d'hydrogène	1,8 g	20 mn
	1,7 g	40 mn
	0,84 g	25 mn
E1 Dioxyde de soufre	1,6 g	20 mn
K1 Ammoniac	1,05 g	50 mn
A2 Cyclohexane	18,4 g	35 mn

INSTRUCTIONS DE MISE EN PLACE



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ



INSTRUCTIONS D'UTILISATION

- L'utilisateur doit être formé et entraîné au port du masque.
- Ces masques ne protègent pas des gaz asphyxiants.
- La concentration en oxygène de l'air ambiant doit être supérieure à 19,5 % en volume.
- Il ne faut pas utiliser ces demi-masques si la concentration, le type et les caractéristiques des polluants de l'air ambiant ne sont pas connus ou sont à des niveaux dangereux.
- Les masques doivent être jetés s'ils sont endommagés, si le temps d'utilisation est dépassé, si du gaz ou des vapeurs sont détectés à l'intérieur du masque soit par le goût soit par l'odeur. Les filtres à particules doivent être changés si la résistance respiratoire devient élevée par colmatage.
- Aucune modification ne doit être apportée aux masques.

INFO

Pour toute aide sur la sélection des produits ou pour toute formation, contactez-nous. Nous disposons de différents modules de formation et supports techniques.

MOLDEX-METRIC AG & Co. KG
Îlot Girodet - Bât. A
26500 Bourg Lès Valence

Tél.: +33 (0) 4 75 78 58 90
Fax: +33 (0) 4 75 78 58 91
sales@fr.moldex-europe.com
www.moldex-europe.com